

Mod 81

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 15 JUIN 2010**



L'an 2010,  
Le 15 juin,

**COVAGE** (société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 €, siège social 30, avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL-MALMAISON 479.281.495 R.C.S. NANTERRE) représentée par M. Jean-Michel SOULIER, Président

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts représentatives du capital de 3C Net, ci-après désignée par la « Société »

Ci-après désignée par l'« Associé unique »

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS**

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2009
  - Rapport de la Gérance relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2009
- Texte des décisions proposées.

**DECIDE DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES**

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009

Affectation du résultat dudit exercice social 2009

Renouvellement du mandat de la Gérance et modification corrélative de l'article 15,1 des statuts

- Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés par la Gérance.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique, constatant que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 font ressortir une perte de (54.931,33) €, décide d'affecter cette perte au poste « Report à nouveau » dont le montant déficitaire est ainsi porté de (147.623,19) € à (202.554,52) €.

### TROISIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Gérant de COVAGE SERVICES à l'issue des présentes décisions, décide

- de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012
- et, corrélativement, de modifier l'article 15,1 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit

#### 1. Nomination

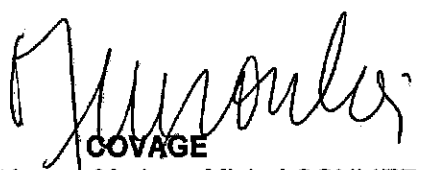
*La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non.*

**COVAGE SERVICES** (société par actions simplifiée au capital de 45.708 € ; siège social 30, avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL-MALMAISON ; 499.911.865 R.C.S. NANTERRE) a été nommée Gérant à compter du 15 juin 2010 et pour une durée expirant à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

*En cours de vie sociale, les Gérants sont nommés par décision unanime des associés.*

### QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

  
COVAGE  
Représentée par M. Jean-Michel SOULIER